

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 3 octobre 2025

PROCÈS-VERBALE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2025

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 octobre 2025, à 19h00, à la salle du conseil situé au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

À laquelle étaient présents les conseillers municipaux : Michel Duhème, Alyssa Leblanc, Judith Fouquet et Sylvie Lemay, tous formant quorum sous la présidence de Pierre Poirier, maire.

Le(s) conseiller(s) était (étaient) absent(s) : Marie Galipeau, Jean-Maurice Daoust,

Était également présente la Directrice générale adjointe, Jacinthe Murphy, qui agissait à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Tous formant quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

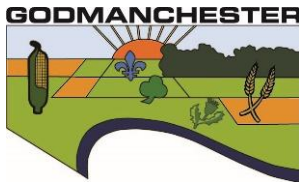
2. ORDRE DU JOUR

2025-10-03-105 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **Proposé** par la conseillère Judith Fouquet, **Appuyé** par la conseillère Sylvie Lemay et **RÉSOLU** :

QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit adopté tel que soumis;

1. **Ouverture de la séance**
2. **Ordre du jour**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **Adoption des procès-verbaux**
4. **Administration**
5. **Ressources humaines**
6. **Greffé**
7. **Trésorerie**
8. **Urbanisme et environnement**
9. **Loisir, culture et parcs**
10. **Travaux publics**
 - 10.1 Octroi du contrat pour le pavage du 4^e Rang – Carr Front
 - 10.2 Correction de la résolution 2025-09-08-081 sur le programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collective du Québec pour les années 2024 à 2028
 - 10.3 Achat d'une pompe pour le puits artésien du garage municipal
11. **Sécurité publique et protection incendie**
12. **Affaire MRC Haut-Saint-Laurent**
13. **Avis de Motion**
14. **Adoption des règlements**
15. **Périodes de questions**
16. **Levée de la séance**



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 3 octobre 2025

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Aucun sujet abordé.

4. ADMINISTRATION

Aucun sujet abordé.

5. RESSOURCE HUMAINES

Aucun sujet abordé.

6. GREFFE

Aucun sujet abordé.

7. TRÉSORERIE

Aucun sujet abordé.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Aucun sujet abordé.

9. LOISIR, CULTURE ET PARCS

Aucun sujet abordé.

10. TRAVAUX PUBLICS

2025-10-03-106 10.1 OCTROI DU CONTRAT POUR LE PAVAGE DU 4^E RANG- CARR FRONT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder au pavage du 4^e Rang et d'une portion du chemin Carr Front;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres 320-2025-01 fut préparé par Monsieur Denis Brouillard, ingénieur de la Firme EXP;

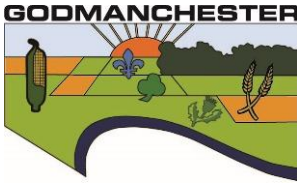
CONSIDÉRANT QUE les soumissions furent ouvertes publiquement le 3 octobre 2025 à 10h00 et pouvaient se lire comme suit :

1. Ali Excavation Inc.	513 568.63\$
2. Les Pavages Ultra Inc.	555 772.11\$
3. Roxboro Excavation	582 735.39\$
4. Les Pavages Céka Inc.	600 350.21\$
5. Eurovia	596 403.01\$

La taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.) ne sont pas incluses.

Le comité d'ouverture était composé de Mme Jacinthe Murphy, directrice générale adjointe, Mme Anik André, commis de bureau et M. Stephen Hayter, contremaître de la voirie.

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur M. Denis Brouillard a procédé à la vérification des soumissions et qu'il suggère d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Ali Excavation Inc. pour un montant de 513 568.63 taxes en sus;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 3 octobre 2025

Il est **Proposé** par la conseillère, Sylvie Lemay, **Appuyé** par la conseillère Judith Fouquet et **RÉSOLU** :

QUE la soumission de Ali Excavation Inc. soit retenue pour le pavage d'une partie du 4^e Rang et une portion du Carr Front, au montant de 513 568.63\$ taxes en sus.

QUE cette dépense soit approuvée et imputée au poste de grand livre no. 02-32-000-520 – Entretien des chemin TECQ et subventions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-10-03-107

10.2 CORRECTION DE LA RESOLUTION 2025-09-08-081 SUR LE PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2024 À 2028

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution portant le numéro 2025-08-070 modifiant le titre de la subvention.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028.

CONSIDÉRANT QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est **Proposé** par la conseillère Alyssa Leblanc, **Appuyé** par le conseiller Michel Duhème et **RÉSOLU** :

QUE La municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, *dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci*, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

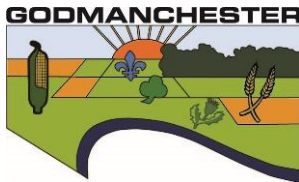
QUE La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

Séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 3
octobre 2025

2025-10-03-108 **10.3 ACHAT D'UNE POMPE POUR LE PUIT ARTÉSIEN DU GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'achat d'une nouvelle pompe pour le puits artésien du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues pour cet achat, soit :

- Derik Bohemen : 6 900\$ plus taxes;
- Les Pompes Russell : \$ plus taxes;
- Pompes Bonneville : \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'au moment de la séance, les prix de deux des soumissionnaires n'étaient toujours pas entrés;

Il est **Proposé** par le conseiller Michel Duhème, **Appuyé** par la conseillère Sylvie Lemay et **RÉSOLU** :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une pompe pour le puits artésien du garage municipal auprès du plus bas soumissionnaire et sous avec un montant maximum de 5000\$.

QUE cette dépense soit approuvée et imputée au poste de grand livre no. 02-330-00-522 – Entretien & réparation garage;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION INCENDIE

Aucun sujet abordé.

12. AFFAIRES MRC HAUT-SAINT-LAURENT

Aucun sujet abordé.

13. AVIS DE MOTION

Aucun sujet abordé.

14. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Aucun sujet abordé.

15. PÉRIODE DE QUESTION

Le maire donne la parole aux personnes présentes pour une période de question en fin de séance.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance du conseil levée à 14h06.

Pierre Poirier, maire

Jacinthe Murphy, Directrice générale adjointe